



Ecole Notre Dame
150, chemin de Val Joanis
84120 PERTUIS
Tel : 04.90.07.42.01
primaire.ndpertuis@gmail.com
Site : www.notredame-pertuis.fr

le 10 juillet 2023

CIRCULAIRE DE RENTREE 2023-2024

Chers parents,

Une année scolaire s'achève et nous sommes déjà en pleine préparation pour une seconde promotion sur le site de Pertuis.

En faisant ce premier bilan, l'ensemble des personnels de l'établissement constate avec bonheur que nous avons gardé l'âme « Notre Dame » qui se résume par quelques mots : confiance, écoute bienveillante, efforts et réussite...

Nous croyons que cela est possible ensemble si nous sommes heureux ! Nous allons donc continuer à tracer des chemins de bonheur et de responsabilités pour et avec tous nos jeunes. C'est le sens de ces « Ecobéatitudes » qui vont nous accompagner tout au long de cette prochaine année scolaire. Elles peuvent rejoindre les personnes individuellement autant que les communautés (familles et école) et, peuvent ainsi contribuer à donner un sens à ce que nous faisons.

**Heureux celui qui prête attention,
écoute et sait dire merci**

**Heureux celui qui sait prendre soin
de lui, des autres et de la relation**

**Heureux celui qui place le bien
du tout avant son propre intérêt**

**Heureux celui qui respecte
la vie et la dignité de l'Homme,
sa culture et son identité**

**Heureux celui qui met
son travail et la technique
au service de l'Homme**

**Heureux celui qui se sait responsable de
la Maison commune et préserve la nature**

Tout cela nous aide à construire un « vivre ensemble commun dans une même Maison » dont les fondations ont été posées par le Pape François ; il dit : « L'existence humaine repose sur trois relations fondamentales intimement liées : la relation avec Dieu, avec le prochain et avec la Terre ».

Dans l'attente que ces réflexions nourrissent et fassent grandir votre enfant, nous vous souhaitons de passer un bel été !

Marie-Pierre Arsel et l'équipe pédagogique
Chef d'Etablissement de l'école

ORGANISATION PEDAGOGIQUE

Cycle1	Cycle 2	Cycle 3
Maternelle 1 : Agnès Givry	CP - CE1 - CE2	CM1 - CM2 – Classe cycle (CM1 et CM2)
Maternelle 2 : Anne –Charlotte Rudynski	De manière exceptionnelle, je ne suis pas en capacité de nommer les enseignants titulaires face à un niveau de classe tant que les affectations liées aux mouvements de l'emploi ne sont pas officielles. Soyez rassurés, nous travaillons en conséquence et l'équipe est prête à assurer toutes les éventualités.	
Maternelle 3 : Brigitte Jourdan		
Classe d'Adaptation : Caroline Dumas (lundi – jeudi)		
Direction : Marie-Pierre Arsel (jours de décharge : jeudi et vendredi)		

RENTREE ECHELONNEE DES MATERNELLES (pour les 3 classes)

Nous vous proposons une rentrée échelonnée afin d'être disponibles pour tous les élèves. Merci de prendre connaissance dans vos documents de la circulaire spéciale « Maternelle » De plus, vous recevrez une invitation personnalisée le vendredi 1^{er} septembre via Ecole Directe. Surveillez votre messagerie !

RENTREE pour TOUS LES ELEVES de l'école élémentaire (du CP au CM2)

LUNDI 4 SEPTEMBRE

à partir de 8h15 pour les CM2 / CM1 et les CM1-CM2 : appel à 8h30 et bénédiction des cartables

à partir de 9h15 pour les CP / CE1 / CE2 : appel à 9h30 et bénédiction des cartables

HORAIRES

Par respect pour le travail de chacun, il est important que les élèves arrivent à l'heure. Un strict respect des horaires est exigé de la part des élèves et de leurs familles car tout retard perturbe la classe. **La répétition des retards pourra entraîner une sanction.**

Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons de bien vouloir respecter les horaires suivants :

Horaires de classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis :
de 8h15 à 11h30 – de 13h15 à 16h30

Pour les maternelles, nous tolérons une arrivée en classe **jusqu'à 8h30**, au-delà les portes seront fermées, votre enfant ne pourra pas être accueilli.

Ouverture du portail

Matin : surveillance dans la cour à partir de 7h30

Ouverture du portail : de 7h30 à 8h30
de 11h30 à 11h40
de 13h00 à 13h15
de 16h30 à 17h00

Garderie du soir de 16h45 à 18h00

Pour l'instant, je ne suis pas en mesure de vous donner plus d'informations sur l'aide aux devoirs : des propositions seront faites à la rentrée. De même pour de potentielles activités (sportives ou culturelles), les personnes qui pratiquaient la danse ou l'anglais ne renouvellent pas leur convention sur le créneau 17h-18h.

La garderie se termine au plus tard à 18h. Pour le respect du personnel de l'établissement, nous vous remercions d'être ponctuel pour venir chercher votre enfant. Tout dépassement horaire sera facturé.

Merci de prévenir de tout retard exceptionnel au **04.90.07.42.01**

Pour toute demande exceptionnelle nécessitant que vous veniez chercher votre enfant en dehors de ces horaires, **le portail sera fermé** et vous devrez vous adresser à l'accueil de l'établissement. Cette mesure répond aux exigences du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) de notre établissement.

Nous rappelons que seuls les parents des classes maternelles peuvent accompagner et venir chercher leurs enfants jusque dans la classe. Pour les autres, les parents déposent et attendent leurs enfants au portail. En cas de retard, vous êtes responsable de votre enfant et devrez l'accompagner à l'accueil ; sur place il vous sera demandé une justification de retard. Tout enfant sortant seul de l'établissement devra être muni d'une **autorisation écrite sur le cahier de liaison**.

TRANSPORTS SCOLAIRES et PARKING

Les parents qui viennent en voiture sont priés d'utiliser le parking dans le respect des emplacements. Le stationnement doit y être bref pour permettre aux autres parents de s'y garer. Attention : l'emplacement réservé aux bus est exclusif et tout stationnement d'un véhicule personnel est passible de verbalisation.

ABSENCES ET RETARDS

Il est essentiel que les élèves soient présents tout au long de l'année. Toute absence doit être signalée à l'école le jour même avant 10h :

- **par Ecole Directe exclusivement** : justification de l'absence à l'enseignante et l'accueil (ou vie scolaire) assuré par Mme Maud Audoin.

Les motifs d'absence considérés comme légitimes par l'Inspection Académique sont la maladie, l'absence de transport scolaire, l'absence temporaire des personnes responsables de l'enfant. Les rendez-vous médicaux exceptionnels pendant le temps scolaire doivent être rares, ils seront autorisés sur **une ½ journée uniquement** pour éviter la gestion pendant le temps scolaire. L'élève devra vérifier ce qui a été fait pour rattraper le travail et demander si nécessaire à l'enseignante. Pour les absences au-delà de 7 jours, un certificat médical vous sera demandé.

Toute absence sans motif légitime, non justifiée sera directement transmise au service de l'Enseignement de l'Education Nationale, quel que soit l'âge de l'élève (depuis Mai 2019 à partir de 3 ans) car la fréquentation régulière de l'école est obligatoire, à partir du moment où l'enfant y est inscrit.

Conformément au bulletin officiel n° 14 du 1^{er} avril 2004, les textes relatifs à l'obligation scolaire ne prévoient pas de dérogation ponctuelle.

Le travail ne sera pas transmis à l'avance et devra être obligatoirement rattrapé au retour de l'élève.

MATERIEL / VETEMENTS

Les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant. De nombreux vêtements oubliés régulièrement sur la cour et non reconnus sont donnés à des associations caritatives à Noël et en été. **Il est recommandé une coiffure et une tenue correctes** : des vêtements simples et appropriés pour le temps de classe et de jeux sont conseillés en évitant « toute particularité » qui pourrait déconcentrer l'enfant (pas de vêtements déchirés, de parties du corps dénudées...). De même, le maquillage et le vernis coloré sur les ongles sont interdits à l'école.

Les objets de valeur (bijoux, consoles de jeux vidéo, etc.) et **les objets dangereux** (dont les armes factices) sont strictement interdits. L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration. Il va de soi que les bijoux (type collier, boucles d'oreilles pendantes) sont fortement déconseillés pour la sécurité de votre enfant. Le chewing-gum et les sucettes sont également interdits.

Les téléphones portables et les MP3 ainsi que l'utilisation sous tous ses modes (SMS, photo, etc...) ne sont pas autorisés dans l'école ; seuls les enfants qui prennent le bus peuvent donner leur téléphone dès le matin à l'enseignante qui le conservera dans son bureau jusqu'au soir. En cas de perte ou de vol d'objet précieux, l'école ne peut, en aucun cas, être tenue pour responsable.

Equipements, livres, matériel et locaux sont la propriété de tous et doivent être respectés.

Une réparation matérielle ou financière pourra être demandée à la famille pour dégradation ou perte.

Il est rappelé que les responsables légaux sont civilement responsables des actes de leurs enfants.

DEMI-PENSION

La demi-pension est un service social non obligatoire assurée par la société de restauration API. On y demeure dans la mesure où les conditions d'hygiène, de propreté, de comportement et de tenue sont respectées. On goûte de tout et on devient un élève responsable en évitant le gaspillage. Si un enfant a une allergie alimentaire, un PAI est mis en place (courrier écrit et signé par les parents et le médecin scolaire, une copie est adressée en cuisine). En cas de non-respect de ces règles, des avertissements seront donnés : les parents seront convoqués et la sanction pourra aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.

Tout enfant normalement inscrit à la cantine mais qui, de manière exceptionnelle, est récupéré à midi pour déjeuner en extérieur devra dès le matin le signaler à l'enseignante et à **l'accueil (vie scolaire école)** pour pouvoir sortir de l'établissement (mot écrit par les parents sur le carnet de liaison ou via Ecole Directe).

Tout changement de régime (externe, demi-pension) en cours d'année est exceptionnel et doit être signalé par écrit (courrier adressé à la directrice). L'école ne remboursera les frais de cantine qu'à partir de 2 semaines d'absence consécutive sur présentation d'un certificat médical.

TRAITEMENTS MEDICAUX

Les enseignants et le personnel ne sont pas habilités à donner des médicaments en dehors d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé). Pour tout problème survenu dans l'établissement les parents en seront informés. Si la famille n'a pu être jointe, l'adulte responsable de votre enfant prendra les mesures d'urgence qui s'imposent y compris l'hospitalisation.

COMPORTEMENT A L'ECOLE

L'école est avant tout un lieu d'apprentissage. Pour que chacun puisse accéder aux savoirs, il est demandé à chacun des membres de l'école (élèves, parents, enseignants, personnels, intervenants, ...) d'être respectueux.

Droits et devoirs de l'élève qui doit avoir une attitude correcte en classe, en récréation, à la cantine ou dans les déplacements extérieurs. Cette attitude se traduit par un langage convenable, une tenue et une coiffure propres, correctes, décentes et adaptées à l'environnement scolaire.

Comportement : le respect de l'autre et des règles sont les éléments indispensables à la vie en collectivité. Toutes les semaines, vous êtes au courant du comportement de votre enfant. Dans notre optique d'encouragement, l'enfant s'attribue des « bravos » (ou points verts) toutes les semaines, sous le contrôle de l'enseignant. L'élève n'ayant eu que des félicitations dans une période pourra être récompensé.

Par contre, tout manquement au règlement intérieur de l'école entraînera un avertissement et 3 avertissements dans la période, égaleront à une sanction (et si nécessaire avec la famille convoquée) : c'est l'indication qu'il faut se reprendre et montrer une amélioration. Toute atteinte à l'intégrité des autres élèves ou des adultes, des agressions physiques ou morales seront sévèrement sanctionnées et pourront conduire à un conseil de discipline. Les sanctions prises dans ce conseil peuvent aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive (de la cantine, des transports, de l'école).

Sport : Chaque enfant doit être muni de ses affaires de sport lors de l'éducation physique, avec des chaussures de sport adaptées (casquette et eau selon la saison)

Travail : Chaque élève devra fournir un travail continu et des efforts réguliers à la mesure de ses capacités. Un élève sérieux, appliqué et respectueux de son matériel (complet et en bon état de fonctionnement) est un élève en devenir autonome et responsable. En cas de travail insuffisant, et après s'être interrogé sur ces causes, l'enseignant décidera de mesures appropriées et en informera les parents. Merci de bien vouloir contrôler régulièrement les réussites de votre enfant en signant ses cahiers.

Hygiène et Santé : Le nettoyage des locaux est quotidien et nous maintenons une aération suffisante pour un état de salubrité favorable. Cependant, il est demandé aux parents de veiller à une hygiène de vie saine, à une alimentation équilibrée et à un sommeil suffisant pour que l'élève soit dans les conditions optimales pour bien travailler.

Le personnel de l'école n'est en aucun cas habilité à traiter ou évincer les enfants porteurs de poux mais il en va de la responsabilité de chaque famille de surveiller et de traiter (corps et environnement familial) pour éviter toute recrudescence.

INFORMATION / COMMUNICATION et RELATIONS avec LES FAMILLES -

Dans notre école privée catholique, la relation de confiance entre les familles et l'équipe éducative est le principe premier qui s'impose : les uns et les autres partagent la responsabilité de l'éducation de vos enfants. A ce titre, les parents sont invités à entretenir des relations cordiales et constructives avec tous les enseignants et le personnel de l'école. Dans un respect mutuel, nous vous demandons de prendre rendez-vous (nous ne recevons pas si cette démarche n'est pas effectuée) afin que chacun puisse s'organiser et vous recevoir dans de bonnes conditions (dans l'établissement uniquement). Pour raison exceptionnelle, vous viendriez chercher votre enfant alors qu'il est en récréation, nous vous demandons de le signaler oralement aux adultes responsables de la surveillance.

Nous utilisons divers outils pour communiquer :

- Le cahier de liaison pour les élèves de CP au CM2 qui sert aussi d'agenda. Seule votre signature garantit que vous en avez pris connaissance des informations transmises. Ce carnet permet un dialogue entre l'école et la famille ; des remarques des enseignantes de la classe et des parents peuvent y être consignées.

- Ecole directe : c'est un site internet compatible avec les navigateurs courants (Internet Explorer, Firefox, et Chrome). Il vous permet de consulter les informations mises en ligne par l'établissement comme la vie scolaire, les manifestations ponctuelles, les résultats de votre enfant (livret scolaire unique numérique ou LSU) et les documents administratifs et comptables. Vous avez également la possibilité d'envoyer des messages électroniques aux professeurs. Si vous êtes nouveau parent, vous recevrez en début de scolarité toutes les modalités pour vous connecter ; il vous appartient de conserver vos codes d'une année sur l'autre. Si vous aviez des difficultés, merci de bien vouloir vous rapprocher du secrétariat.
- Très pratique l'Application « Mon école directe » sur vos téléphones portables.
- Par le site : www.notredame-pertuis.fr, les réseaux Instagram et Facebook : outre les informations, vous trouverez de nombreuses photos des activités proposées par l'établissement.
- Par une réunion de parents en début d'année scolaire dans la classe de votre enfant.

ASSURANCE

Grâce au contrat collectif souscrit par l'ensemble scolaire, vous profitez d'une assurance scolaire complète : dès la rentrée, en cas d'accident corporel, votre enfant sera assuré auprès de la Mutuelle Saint Christophe mais il est **obligatoire** pour chaque famille d'avoir à une assurance **Responsabilité Civile**. Vous avez accès à l'attestation Individuelle Accident via Ecole Directe (onglet Mutuelle St Christophe) à partir du 4 septembre.

PHOTOS

Le photographe scolaire viendra **vendredi 8 septembre** toute la journée pour les photos individuelles et de classe. Ces clichés sont, dans un premier temps, un outil pour la constitution de la base élèves, puis vous seront ensuite proposés. Si vous refusez ce droit à l'image merci de le signaler à l'enseignante de votre enfant.

PASTORALE

Dans toutes les classes, une initiation d'éducation chrétienne est proposée par l'enseignante. Père Christophe Pécout, prêtre référent de notre école et de la paroisse de la Tour d'Aigues nous accompagne tout au long de l'année dans notre cheminement religieux. Des temps forts sont proposés tout au long de l'année. Si vous souhaitez que votre enfant reçoive un sacrement (baptême, confirmation, communion) merci de contacter Père Christophe (paroisse.stchristophe84@gmail.com) qui fera le lien si nécessaire avec votre paroisse.

Merci de votre confiance et avec tout mon dévouement,

Marie-Pierre Arsel
Chef d'Etablissement de l'école Notre Dame